



Atteintes à la laïcité à l'école: Pap Ndiaye joue la transparence

«Fermeté par rapport à la loi de 2004 et transparence par rapport aux données.» C'est le mot d'ordre que le ministre de l'Éducation nationale, Pap Ndiaye, a voulu faire passer jeudi lors d'un déplacement dans un collège du Val-de-Marne. Le sujet du jour, l'éducation à la sexualité, a vite été éclipsé lors du point presse. Un peu plus tôt, le ministère a publié les chiffres des atteintes à la laïcité pour septembre, et alors que des professeurs ont récemment reçu des menaces. 313 signalements ont été dénombrés, dont la majorité concerne des élèves (82%) et 5% les parents, un niveau constant par rapport aux mois précédents. Jusque-là trimestrielle, cette publication devient mensuelle. En juin au *Parisien*, le ministre le justifiait par la nécessité d'avoir «moins d'attentes sur ces chiffres», une déclaration qui tranchait avec la position de son prédécesseur, Jean-Michel Blanquer. Le ton est plus consensuel trois jours avant la commémoration des deux ans de l'assassinat de Samuel Paty, et alors que des professeurs ont reçu des menaces ces derniers jours. Jeudi, Ndiaye a justifié la mensualisation de la publication des données, qui «permet de mesurer plus finement les évolutions». «Il me semble que cela relève d'une politique publique ouverte et ferme sur la question», a-t-il affirmé, notant «une hausse des signa-

lements [par rapport à la période de décembre à mars, qui n'en comptait que 627, ndlr], pour le mois de septembre particulièrement en ce qui concerne le port de tenues et d'accessoires à connotation religieuse».

Cette catégorie représente 54% des 313 remontées, contre 41% d'avril à juillet. Une hausse à attribuer notamment à l'incitation faite aux chefs d'établissement de «remonter tous les signalements», précise Ndiaye, qui se dit aussi «très attentif au fait que les réseaux sociaux appellent les jeunes au port de ces tenues». Benoît Kermoal, secrétaire national Unsa éducation en charge des questions de laïcité et membre du Comité national d'action laïque, pondère: «Quand on regarde les 60 000 établissements, les 12 millions d'élèves, on n'a pas des phénomènes en augmentation massive.»

Ces chiffres font écho au «sentiment général» des chefs d'établissement du syndicat des personnels de direction SNPDEN-Unsa. Didier Georges, proviseur en lycée à Paris et membre de l'exécutif national du syndicat, constate «régulièrement des situations de jeunes filles qui arrivent voilées ou revendiquent le droit de porter des bandanas très larges pouvant s'apparenter au voile». Difficile pour lui de savoir où placer le curseur. Comme le reconnaît le ministre lui-même, ces «situations sont complexes» à évaluer.

«Ce n'est pas possible de demander aux chefs d'établissement d'arbitrer», tonne Didier Georges. De son côté, Benoît Kermoal s'interroge: «Qu'est-ce qui relève des crispations sur des questions religieuses ou identitaires, ou de la simple provocation?»

«Il n'est pas défini ce qu'est une atteinte à la laïcité. A partir de quand fait-on un signalement?» questionne Didier Georges. Il y a un an, la chargée de mission laïcité d'Aix-Marseille, Marine Gueydan, estimait qu'entre un tiers et la moitié des atteintes à la laïcité n'en étaient pas.

MARLÈNE THOMAS

